

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S. 05-2022**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Convocation du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire-Président

Présents : M. POMA - Mmes BLANCHETIÈRE - GOURSEAU - BRISSET - BOUCHER - COURTEAUX - MM. COURTEAUX - PERRAULT - Mme CHESNEAU

Absente excusée : Mme OUVRAT

Absente : Mme MORNAY

Mme BRISSET a été nommée secrétaire

PASSAGE À LA NOMENCLATURE COMPTABLE M 57

Mme SAINSON Katia, sur invitation de Madame Isabelle BLANCHETIÈRE, Vice-Présidente, est venue faire la présentation du passage à la nomenclature comptable M 57 et ses évolutions à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'établissement des différentes délibérations nécessaires à ce changement :

- adoption de l'instruction budgétaire M57
- mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement
- modalités de gestion des amortissements- adoption des durées d'amortissement, dérogation à la règle de calcul prorata temporis (option pour l'amortissement linéaire), fixation du seuil des biens de faible valeur

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Alain POMA



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

le 29 DEC. 2022

et publication ou notification

le 10 JAN. 2023

Le Maire-Président,

Alain POMA



La secrétaire,
Annie BRISSET

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le

29 DEC. 2022